VITRÉ ET SON FESTIVAL TOUR DE JEUX

DIMANCHE 6 JUILLET 2025

DESCRIPTIF

Vous aimez les villes médiévales et les jeux de société ?

L'Asma 35 vous propose de réunir ces deux passions à l'occasion du festival Tour de Jeux 2025 qui aura lieu à Vitré les samedi 5 et dimanche 6 juillet prochains.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 6 juillet à 10 h, place de la gare à Vitré, pour commencer par une visite guidée de la ville médiévale. Puis nous déjeunerons à l'« Odorico » (entrée/plat ou plat/dessert, boissons non comprises), restaurant art-déco comme son nom l'indique.

L'après-midi, les amateurs de jeux pourront rejoindre le festival « Tour de jeux » à deux pas de là, place du château, pour jouer à leur jeu favori mis à disposition par les organisateurs ou tester des nouveautés ou des prototypes proposés par des auteurs invités.

Les autres pourront poursuivre leur découverte en autonomie autour du château, dans les vieilles rues ou le long de la Vilaine pour mieux comprendre pourquoi le bon roi Henri IV, lorsqu'il visita la ville en 1598 s'exclama : "Si nous n'étions Rrroué de Frrrance, nous voudrrrrions êtrrre bourrrgeois de Vitrrré" (en bon Béarnais, le brave homme roulait affreusement les "r" paraît-il!)

LIEU

Place de la gare de Vitré

DATES ET HORAIRES

Le dimanche 6 juillet 2025, à 9h45.

PRIX

Prix coûtant sans subvention	Prix Asma 35
Adulte : 35 € Enfant (-13 ans) : 30 €	**Adulte : 17 €** **Enfant : 15 €** (± 50 % pris en charge par l'Asma 35)

INSCRIPTION

Date limite de réception du dossier d'inscription : Jeudi 5 juin 2025

Lors de votre inscription, merci de nous remettre obligatoirement les documents suivants :

1. La **fiche d'inscription** complétée (page 3)
2. Le **règlement** par chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de Asma 35 ou/et par chèques vacances *(envoi en recommandé si chèques vacances)*

CONDITIONS ET PRIX

CONDITION DE MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ

Minimum 5 participants, maximum 20 participants.

> Extrait de l'article 12 du règlement intérieur *: l'activité est automatiquement annulée si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.*
>
> Extrait de l'article 14 du règlement intérieur *: la liste des participants à une activité est arrêtée par la commission compétente qui veille au respect des critères de sélection applicables en cas de dépassement du nombre maximum de participants pour l'activité.*

CONDITION DE REMBOURSEMENT

Pas de remboursement possible, sauf motif justifié (médical, mutation géographique).

> Extrait de l'article 16 du règlement intérieur *: les remboursements ne sont possibles que dans les deux cas suivants :*
>
> - *Pour raison médicale sur présentation d'un justificatif,*
> - *En cas de mutation géographique sur présentation de l'arrêté de mobilité.*
>
> *Ils sont effectués au prorata du nombre de séances restant à effectuer.*

SUBVENTION

Les activités proposées par l'Asma 35 sont subventionnées. La subvention est réservée aux agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et aux agents de l'Audas (ASP), organisme sous convention avec l'Asma nationale, ainsi qu'à leurs ayants droit (conjoint et enfants fiscalement à charge), aux agents de l'Anses Le Rheu, organisme sous convention avec l'Asma 35, et leurs ayants droit et aux retraités du ministère de l'Agriculture et leurs ayants droit. D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, mais sans bénéficier de la subvention et en fonction des places restantes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Jean-Paul HANY 06 73 21 84 26 jean-paul.hany@ille-et-vilaine.gouv.fr

VITRÉ ET SON FESTIVAL TOUR DE JEUX

DIMANCHE 6 JUILLET 2025

FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVE

COORDONNÉES DE LA PERSONNE ADHÉRENTE À L'ASMA 35

Nom ..... **Prénom** ..... **Actif** ☐ **Retraité** ☐

Employeur ou ancien employeur à la date du départ à la retraite

ANSES Le Rheu ☐ ASP (Audas) ☐ DDPP ☐ DDTM ☐

DRAAF ☐ DREAL ☐ EPL St Aubin du Cormier ☐ LPM St Malo ☐

EPLEFPA Le Rheu ☐ L'Institut Agro Rennes-Angers ☐ Autres (FAM, INRAE, Éducation nationale, extérieur), précisez : ☐

COORDONNÉES DES PERSONNES À INSCRIRE À L'ACTIVITÉ

1 **Nom** ..... **Prénom** ..... **Date de naissance** .....

Lien avec l'adhérent·e Lui-même ☐ Conjoint/Concubin ☐ Enfant ☐ Autre ☐

2 **Nom** ..... **Prénom** ..... **Date de naissance** .....

Lien avec l'adhérent·e Lui-même ☐ Conjoint/Concubin ☐ Enfant ☐ Autre ☐

3 **Nom** ..... **Prénom** ..... **Date de naissance** .....

Lien avec l'adhérent·e Lui-même ☐ Conjoint/Concubin ☐ Enfant ☐ Autre ☐

4 **Nom** ..... **Prénom** ..... **Date de naissance** .....

Lien avec l'adhérent·e Lui-même ☐ Conjoint/Concubin ☐ Enfant ☐ Autre ☐

5 **Nom** ..... **Prénom** ..... **Date de naissance** .....

Lien avec l'adhérent·e Lui-même ☐ Conjoint/Concubin ☐ Enfant ☐ Autre ☐

Adresse personnelle .....

Code postal ..... **Ville** .....

Tél. fixe ou portable perso. ..... **Tél. pro. direct** .....

Email pro de contact pour l'activité .....

Email perso de contact pour l'activité .....

Personne à prévenir en cas d'urgence ..... **Tél.** .....

RÈGLEMENT

Indiquez le montant total de votre participation ..... €

Paiement en 1 fois Par chèque bancaire (ordre Asma 35) ☐ Par chèques vacances (envoi en recommandé) ☐

INSCRIPTION À RENVOYER À L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

SIV abattoir SVA Vitré
À l'attention de Jean-Paul HANY
rue Victor Baltard
35500 Vitré

Mentionner sur l'enveloppe :
« Personnel – Confidentiel »

Votre participation ne sera enregistrée qu'après réception de tous les documents demandés en page 1

Intéressé par du covoiturage Non ☐ Oui ☐ Au départ de .....

J'autorise l'Asma 35 à diffuser les photos pour sa communication (site internet notamment) Oui ☐ Non ☐

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ses termes et m'engage à les respecter.

Fait à

Le

Signature (si personne mineure, signature du parent ou du responsable légal)